



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 15/05/2026**

**STATIONNEMENT**

**Secteur Centre / Le Port**

**RUE EMILE BURGAULT et RUE ADOLPHE BILLAULT**

**PLACE MAURICE MARCHAIS**

À compter du 19/05/2026 et jusqu'au 03/07/2026, dans la portion de voie comprise entre la PLACE MAURICE MARCHAIS et la RUE DE LA PORTE NOTRE-DAME, la circulation sera interdite

Un accès piétons sera maintenue

La déviation se fera par les voies adjacentes

Dans la portion de voie comprise entre la RUE DE LA PORTE NOTRE DAME et l'IMPASSE DE LA PSALETTE, la circulation sera autorisée à double sens pour les riverains.

Dans cette portion de voie, les camions de livraisons pourront emprunter la RUE EMILE BURGAULT en marche arrière en assurant la sécurité avec des hommes trafic.

**RUE ADOLPHE BILLAULT**

À compter du 19/05/2026 et jusqu'au 03/07/2026, La circulation sera autorisée à double sens de 6h00 à 11h00.

La borne RUE ADOLPHE BILLAULT sera maintenue en position basse de 6h00 à 11h00

L'accès à la rue se fera à partir de la PLACE JOSEPH LE BRIX

Un sens de priorité sera donné aux véhicules sortant de la rue

----

**STATIONNEMENT**

**Secteur Centre / Le Port**

**RUE SAINT-GUENHAEL**

À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 22/05/2026, la circulation des véhicules est interdite

La déviation se fera par les voies adjacentes